

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024-04 :****Mise en place d'une convention REMOcRA**

L'an deux mille vingt-quatre, le 1<sup>er</sup> février à 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

•**Personnes présentes :** Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Adjoints, Monsieur Laurent DOULET, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Monsieur Pascal RAYER, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Monsieur Guy FOURNIER, Madame Sandy CLEMENT, Monsieur Bernard LANDEMARD, Madame Séverine CHAMPETIER Conseillers

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sandy CLEMENT en tant que secrétaire de séance.

**Délibération 2024-04 : Mise en place d'une convention REMOcRA**

Madame le Maire fait part au conseil de la proposition du SDIS, de nous réserver un accès à l'outil REMOcRA (application informatique partagée de gestion des points d'eau d'incendie).

En adhérent à cet outil, il nous sera possible :

- De consulter, en temps réel l'état du Parc de nos PEI
- D'avoir accès à une cartographie avec géolocalisation précise des PEI
- De modifier l'état des PAI suite à des remontées de terrain
- De saisir l'ensemble des contrôles techniques périodiques les années paires
- De déléguer certaines actions et droits aux services des eaux prestataires

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention d'adhésion à l'outil REMOcRA.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait à AMBLEVILLE le 05/02/2024,

Le Maire,



Martine SOREL

